Les couches de coton…
Une alternative en faveur de l'environnement !

Saviez-vous que …

- Au Québec, nous jetons 600 millions de couches jetables /année…
  Assez pour remplir environ 6000 camions à ordures !
- Pour rendre un enfant propre, 7000 couches jetables sont nécessaires… Près d'une tonne de déchets !
- Les couches jetables représentent le 3e déchet urbain en importance dans les lieux d'enfouissement.
- De 300 à 500 ans sont nécessaires à une couche jetable pour se décomposer dans un lieu d'enfouissement.
- **Programme Choix environnemental** d'Environnement Canada reconnaissent **les couches de coton** comme **le choix écologique.**

Avantages

Un bébé plus confortable :

- L'air y circule plus librement;
- Bébé transpire moins;
- Bébé a moins de rougeurs sur les fesses.

Un budget réduit :

- 500 $ à 1000 $ (incluant coûts de lavage) comparé à 1500 $ et 2500 $ pour les couches jetables;
- Peuvent servir à un 2e enfant.

Des déchets réduits :

- Réduction considérable de la quantité de déchets enfouis;
- Économies sur nos ressources naturelles;
- Aucun produit chimique.

Des manufacturiers du Québec:

- Stimule l'économie québécoise.

La solution écologique...
et économique !

Ville de Saint-Colomban
Aménagement, Environnement et Urbanisme

330, montée de l'Église
Saint-Colomban, Québec
J5K 1A1

Tél. : 450 436-1453

Saint-Colomban
la nature habitée

Programme

Achat de Couches de coton

Ville de Saint-Colomban
Soutien aux jeunes familles

Informations :
450 436-1453

Un "p'tit " coup de pouce de votre municipalité...

La Ville de Saint-Colomban désire encourager l'utilisation de couches de coton en accordant aux jeunes familles qui résident sur son territoire, une aide financière pour l'achat de couches de coton. Ainsi les parents qui optent pour ce type de couches recevront un remboursement pouvant aller jusqu'à 150 $ sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches.

Qui peut bénéficier du programme ?

Tous les bébés de moins de 1 an, résidant dans les limites de la ville de Saint-Colomban peuvent bénéficier de ce remboursement.

Comment profiter de ce programme ?

- Acheter un ensemble de couches de coton;
- Présenter la facture originale de l'achat ainsi que la preuve de naissance et de résidence de votre enfant dans la ville de Saint-Colomban;
- L'achat doit avoir été effectué au maximum dans les 6 mois qui précèdent la naissance de l'enfant et la demande de remboursement présentée à la Ville au maximum dans l'année suivant la naissance de l'enfant.
- Signer l'engagement à utiliser les couches de coton.

Vous recevrez un remboursement équivalent à 50% du coût de votre achat (maximum : 150 $ / enfant)

Demande de remboursement

Les documents suivants doivent être présentés à l'hôtel de ville de Saint-Colomban lors de la demande de remboursement.

- La **facture originale** pour l'ensemble de couches acheté (marque et distributeur de votre choix).
- Une **preuve de naissance de l'enfant**.
- Une **preuve de résidence de l'enfant** dans la ville de Saint-Colomban.
- Un **engagement d'honneur à utiliser les couches de coton** signé par les parents (contrat fourni par la municipalité).

N.B. Une seule réclamation par enfant est permise.

Saint-Colomban
la nature habitée